

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 MARS 2015**Objet : SELECTION REGIONALE DU CONCOURS NATIONAL DES MEILLEURS APPRENTIS CHARCUTIERS - TRAITEURS DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - MARMILLON - MASCIOTRA - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT, Vice-président Secrétaire

La Chambre Professionnelle des Charcutiers et Charcutiers Traiteurs de l'Ain organise la Sélection Régionale du Concours National des Meilleurs Apprentis Charcutiers - Traiteurs, au CECOF.

La Chambre Professionnelle sollicite une subvention de la Chambre pour l'organisation de cette manifestation.

Cette action de promotion de l'apprentissage correspondant aux objectifs de la Chambre, le Bureau vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 €.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€ à la Chambre professionnelle des Charcutiers et Charcutiers-Traiteurs de l'Ain pour l'organisation de la sélection régionale du Concours national des Meilleurs Apprentis Charcutiers-traiteurs.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président